

Vincennes, le 29 novembre 2016

Madame, Monsieur,

Chaque année nous faisons appel à votre générosité qui contribue à l'amélioration des conditions de travail de vos enfants

Lors des vacances scolaires d'été, nous effectuons divers travaux tels que :

- le ravalement de la façade du bâtiment Péri
- la rénovation du Self avec la mise en place du système « Eco Planète », du tri sélectif et le remplacement du mobilier
- la peinture de l'ensemble des classes du bâtiment Fontenay et des couloirs
- la peinture des cages d'escalier du bâtiment Péri
- la sonorisation de la Chapelle et l'acquisition de paravents reprenant les motifs des vitraux.

Suite aux derniers événements, nous avons sécurisé l'accès de notre établissement ainsi que vous l'aurez constaté, en créant un sas supplémentaire équipé de grilles et d'un système de vidéo.

Tous les ans nous équipons nos salles de classe d'un système de vidéo projection. A ce jour, 15 salles sont équipées au secondaire et 2 salles au primaire.

Pour 2016-2017 nous continuerons d'améliorer le cadre de vie de vos enfants et nous étudierons la possibilité d'extension d'un de nos bâtiments afin que ce projet prenne corps et puisse se réaliser dès la rentrée 2018.

Dans le cadre du « programme d'adaptabilité des établissements aux normes des personnes à mobilité réduite » nous réaliserons les aménagements prévus à savoir mises aux normes des rampes d'escaliers.

En adressant à la Providence, à l'attention de Mme LORIER, votre chèque avant le 16 décembre 2016 et libellé à l'ordre de la « FONDATION SAINT MATTHIEU » (*reconnue d'utilité publique par Décret du 16.02.10*), vous pourrez bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt 2016. Il vous sera alors adressé un reçu libératoire au titre de l'année 2015(\*).

Au-delà de son caractère financier, ce geste témoignera de votre appui et de votre encouragement à l'ensemble de la communauté éducative de la Providence.

Vous remerciant par avance de votre contribution, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre entier dévouement.

François LANDRIEU  
Président de l'OGEC



Monique SERRANO  
Chef d'Établissement 1<sup>er</sup> Degré



Didier CAHOUR  
Chef d'Établissement



(\*) Pour accompagner de telles opérations, nous disposons du soutien de la FONDATION SAINT MATTHIEU pour l'École Catholique qui est à la disposition des 8 diocèses de la Région Parisienne. Cette association est reconnue d'utilité publique et permet à ce titre :

→ aux particuliers : de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % des revenus imposables.

→ aux entreprises : de déduire du bénéfice imposable 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Il est possible de reporter sur une période de 5 ans la fraction du don dépassant le plafond